



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 - 62

Séance du mardi 26 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un et le 26 octobre à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Mme Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 12
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 05
	Absents : 02

Membres présents :

BALDOVINI Antony, **BONIFACI** Jean-François, **FRANCESCHI** Jean-Claude, **FRATICELLI** Ange – Joseph, **GIULY** Martin, **LUCIANI** Dominique, **LUCIANI** Jean-Emmanuel, **PAOLI** Simon, **PERGOLA** Marie-Ange, **PIRAS** Maria-Antonietta, **PISTORESI** épouse **RAMAZOTTI** Jeanne, **RICCIARDI** épouse **SAEZ** Célia.

Membres représentés : **CORONA** Jean (Pouvoir à Simon **PAOLI**), **LUIGGI** Laure (Pouvoir à Jean-François **BONIFACI**), **MAIORE** Marie-Laure (Pouvoir à Jean-Claude **FRANCESCHI**), **TADDEI** Laurence (Pouvoir à Célia **SAEZ RICCIARDI**), **VENTURINI** Dominique (Pouvoir à Marie-Ange **PERGOLA**)

Membres absents : **BONY** Sarah, **CHEYNET** Patrick

Date de la convocation : 20 octobre 2021

Date d'affichage : 04 novembre 2021

Date d'exécution : 29 octobre 2021

OBJET : REMPLACEMENT DE LA DIRECTRICE DE LA CRECHE MUNICIPALE D'ALERIA

Le président rappelle à l'assemblée que le 26 avril 2021, Madame Virginie **PAOLACCI** qui occupe les fonctions de directrice de la crèche municipale, a exprimé le souhait d'être placée en position de disponibilité pour convenances personnelles pour une durée d'un an renouvelable.

Après que la commune se soit assurée de son remplacement, un accord lui a été signifié le 08 septembre 2021 avec une mise en œuvre au 1^{er} novembre 2021.

La vacance qui sera effective à compter de cette date, devra être publiée pendant une période de deux mois à l'issue de laquelle le poste pourra être pourvu au moyen d'un emploi permanent.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 - 62

Séance du mardi 26 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un et le 26 octobre à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur *Ange - Joseph FRATICELLI*

Mme Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19

Présents : *12*

Nombre de membres en exercice : 19

Représentés : *05*

Absents : *02*

Membres présents :

BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, ~~BONY~~ Sarah, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange - Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, LUIGGI Laure, PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Ange, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORESI épouse RAMAZOTTI Jeanne, RICCIARDI épouse SAEZ Célia, VENTURINI Dominique.

Membres représentés : CORONA Jean (Pouvoir à Simon PAOLI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), TADDEI Laurence (Pouvoir à Célia RICCIARDI épouse SAEZ), LUIGGI Laure (Pouvoir à J.F. BONIFACI), VENTURINI Dominique (Pouvoir à M.A. PERGOLA)

Membres absents : CHEYNET Patrick, ~~BONY Sarah~~

Date de la convocation : 20 octobre 2021

Date d'affichage : *03 novembre 2021*

Date d'exécution : *29 octobre 2021*

OBJET : REMPLACEMENT DE LA DIRECTRICE DE LA CRECHE MUNICIPALE D'ALERIA

Le président rappelle à l'assemblée que le 26 avril 2021, Madame Virginie PAOLACCI qui occupe les fonctions de directrice de la crèche municipale, a exprimé le souhait d'être placée en position de disponibilité pour convenances personnelles pour une durée d'un an renouvelable.

Après que la commune se soit assurée de son remplacement, un accord lui a été signifié le 08 septembre 2021 avec une mise en œuvre au 1^{er} novembre 2021.



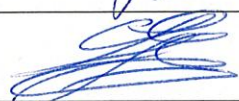
La vacance qui sera effective à compter de cette date, devra être publiée pendant une période de deux mois à l'issue de laquelle le poste pourra être pourvu au moyen d'un emploi permanent.

Afin d'assurer la continuité de la direction de l'établissement à partir de cette date et pendant la période de deux mois précitée, il convient que la commune puisse créer un emploi non permanent de puéricultrice territoriale.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de créer un emploi non permanent de puéricultrice faisant fonction de directrice de la crèche municipale d'Aléria d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire et de pourvoir ce poste par un agent contractuel relevant du grade de puéricultrice territoriale de classe normale, conformément aux dispositions de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et ce pour une période de 3 mois.

* * *

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à Célia SAEZ	<input checked="" type="checkbox"/>				C. SAEZ
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à Simon PAOLI	<input checked="" type="checkbox"/>				S. PAOLI
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à				ABSENT	
GIULY MARTIN Conseillère municipale Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à J.C FRANCESCHI	<input checked="" type="checkbox"/>				J.C. FRANCESCHI
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à				ABSENTE	
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	✓				
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	✓				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	✗				

Le conseil, après en avoir délibéré, décide par

- ...17...voix pour,
- .../.....voix contre,
-/.....abstentions,

D'accéder à la proposition du président,

De créer un emploi non permanent de puéricultrice faisant fonction de directrice de la crèche municipale d'Aléria d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire,

De pourvoir ce poste par un agent contractuel relevant du grade de puéricultrice territoriale de classe normale, conformément aux dispositions de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une période de 3 mois,

De fixer la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au 6ème échelon, du grade de puéricultrice territoriale de classe normale.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Le Maire,
Ange-Joseph FRATICELLI

